



Regroupement familiale vital

Par **kiki**, le **30/07/2010** à **22:11**

Bonjour, rnsuite a mon nouveau état civil , marié en aout 2009 avec portugaise vivante en France jusqu'à maintenant j ai pas pu rejoindre mon épouse .rnqui ne pourrait pas faire les demarches pour un regroupement familiale tant qu elle est en chaumage (sans bulletin de payes) . je fais 2 fois demande de visa touriste mais mon visa était refuser sachant que je suis un fonctionnaire public rnque dois-je faire ?ya t il d autres conditions pour un regroupement familiale ? rnquels sont les solutions ? quels sont les démarches a suivre ? rn je suis déchiré entre la France et la Tunisie . j attend votre soutien et assistance merci

Par **chambon42**, le **31/07/2010** à **19:20**

pa de solution pour vous tans que votre femme n'a pa de travaille stable et et qu 'elle pourras justifie de 12 fiche de paye mon amie(rabi yssahal)

Par **amajuris**, le **31/07/2010** à **22:45**

bjr,rnautre solution, regroupement familial en tunisie ou au portugal.